Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP PPB, veuillez visiter :
capppb.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

PROPRETÉ ET PRÉVENTION DES BIOCONTAMINATIONS

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE ORALE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

Coefficient : 3 pour l'épreuve EG1 dans son ensemble **Durée : 2 heures**

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, L'affirmation des droits politiques des femmes en France (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Des territoires inégalement accessibles (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Liberté d'expression et responsabilité (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE LA PARTIE ORALE : CENTRE D'EXAMEN

Cette partie orale porte sur l'histoire, la géographie et l'enseignement moral et civique. Le candidat tire au sort la thématique interrogée, dispose de 5 minutes de préparation, puis présente son travail et échange avec l'examinateur pendant un temps total de 15 minutes.

Les trois parties ci-dessous constituent les supports de questionnement et le barème de l'oral. Les documents du dossier fournissent les informations nécessaires à leur traitement. Le candidat peut également mobiliser les documents de sa liste personnelle réglementaire.

La partie écrite de français, d'une durée de 2 heures, relève de l'épreuve EG1 et n'est pas présentée dans ce sujet. Le coefficient 3 indiqué concerne l'épreuve EG1 dans son ensemble.

PARTIE 1 : HISTOIRE, L'affirmation des droits politiques des femmes en France (9 points)

Analyser et confronter des sources historiques

À l'aide du document DT 1 et de vos connaissances, répondez aux questions. Vous devez situer les textes dans leur contexte, confronter leurs contenus et porter un regard critique sur les sources.

1.1 (2 points) Présentez le document 1 du DT 1 : nature, auteur ou autorité émettrice, date et contexte historique. Situez-le dans les grandes étapes de l'obtention des droits politiques des femmes en France.

1.2 (3 points) Confrontez les documents 1 et 2 du DT 1. Relevez leur idée commune concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et expliquez ce qui distingue la portée de ces deux textes.

1.3 (4 points) Montrez ce que ces textes permettent de comprendre sur la reconnaissance des droits des femmes. Dans votre réponse, indiquez une limite de ce que l'on peut conclure à partir de textes juridiques seuls et appuyez votre analyse sur un repère historique précis.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Des territoires inégalement accessibles (7 points)

Lire des données géographiques et proposer une réponse territoriale argumentée

Le DT 2 présente des données fictives établies pour le secteur de Riveclaire, territoire français créé pour le sujet. Il s'agit de comparer l'évolution de trois espaces et leur accessibilité aux transports collectifs.

2.1 (2 points) À partir du DT 2, comparez l'évolution de la population entre 2015 et 2025 dans les trois espaces. Identifiez également lequel est le mieux desservi par les transports collectifs et justifiez votre réponse par deux données.

2.2 (2 points) Complétez le DR 1 à partir des données du DT 2 : indiquez pour chaque espace l'évolution de la population et le niveau de desserte correspondant.

2.3 (3 points) La collectivité souhaite améliorer l'accès aux services de proximité. Proposez une mesure d'aménagement adaptée au secteur le moins accessible. Justifiez votre proposition par les données du DT 2 et expliquez en quoi elle pourrait réduire les inégalités entre les espaces.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Liberté d'expression et responsabilité (4 points)

Construire un jugement civique argumenté à partir d'une situation concrète

Dans un groupe de discussion de classe, un élève publie un message insultant visant une camarade en raison de ses convictions. Plusieurs élèves affirment que la liberté d'expression autorise ce message. Le DT 3 rappelle un principe juridique utile pour examiner la situation.

Répondez de manière argumentée. Distinguez la liberté d'expression de l'atteinte aux droits et à la dignité d'autrui. Vous pouvez proposer une conduite responsable pour les élèves concernés.

3.1 (1,5 point) À partir du DT 3, identifiez la liberté en jeu et expliquez pourquoi son exercice comporte aussi une responsabilité.

3.2 (2,5 points) Présentez une réponse civique et responsable à cette situation. Appuyez votre argumentation sur au moins deux principes ou valeurs de la République et expliquez comment votre proposition protège les personnes concernées.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DEUX TEXTES OFFICIELS SUR LES DROITS DES FEMMES

Document 1 : extrait de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération, article 17. Source : Journal officiel de la République française, 22 avril 1944.

Document 2 : extrait du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. Source : Constitution de la République française du 27 octobre 1946, publiée au Journal officiel.

Textes officiels

Document	Date et nature	Extrait
Document 1	Ordonnance du 21 avril 1944, article 17	Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.
Document 2	Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946	La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

Extraits de textes officiels français

DT 2 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS DANS LE SECTEUR DE RIVECLAIRE

Le secteur de Riveclaire et les données ci-dessous sont fictifs et ont été constitués pour ce sujet. La desserte correspond au nombre de passages de bus par heure dans chaque espace, en période de journée. La distance indique l'éloignement approximatif du pôle de services principal.

Population et accessibilité par espace

Espace	Population en 2015	Population en 2025	Distance au pôle de services	Passages de bus par heure
Centre	12 000 habitants	13 800 habitants	1,2 km	8
Périphérie	8 000 habitants	10 400 habitants	8 km	2
Espace rural	3 200 habitants	3 360 habitants	18 km	1

Données fictives du secteur de Riveclaire

DT 3 : LIBERTÉ D'EXPRESSION ET RESPONSABILITÉ

Extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 11 :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de

cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez directement les cases marquées par « ... » à partir du DT 2. Indiquez l'évolution de la population entre 2015 et 2025 en choisissant parmi : forte hausse, hausse modérée. Pour la desserte, indiquez : forte, moyenne ou faible.

Repérage des évolutions et de la desserte

Espace	Évolution de la population entre 2015 et 2025	Niveau de desserte en transports collectifs
Centre	.....	.....
Périphérie	.....	.....
Espace rural	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.